

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Valenciennes Métropole

En exécution de l'arrêté n°30-22 en date du 27 juillet 2022 du Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, M. Laurent DEGALLAIX, et conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Valenciennes Métropole :

du lundi 12 Septembre 2022 à 9h au jeudi 13 octobre 2022 à 17h30, soit 32 jours consécutifs

1/ L'autorité responsable du projet est Valenciennes Métropole, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Direction de l'urbanisme de Valenciennes Métropole (Tél : 03 27 09 61 70).

Ledit siège de la communauté d'agglomération est retenu comme siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à « M. le Président de la commission d'enquête du RLPi de la CAVM ».

Le projet de RLPi sera, à l'issue de l'enquête publique soumis à la délibération du Conseil d'Agglomération pour approbation et mise en application. Il deviendra alors opposable et remplacera les 5 Règlements Locaux de Publicité existants (Aulnoy-lez-Valenciennes, Marly, Prouvy, Saint-Saulve et Valenciennes). Il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole.

2/ Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement comprend notamment, en sus des pièces techniques composant le projet, les avis formulés par les institutions et communes consultées dans le cadre de la consultation prévue par les articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme.

3/ Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER OU TELECHARGER LES ELEMENTS DU DOSSIER :

- sur support papier, au siège de l'enquête et dans les 35 mairies de Valenciennes Métropole, aux heures habituelles d'ouverture,
- en version numérique et téléchargeable sur le site suivant : <https://participation.proxiterritoires.fr/rlpi-de-valenciennes-metropole>, accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête,
- sur un poste informatique au siège de l'enquête à Valenciennes et dans les 35 mairies du territoire.

Dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra, à ses frais, sur demande écrite adressée à Monsieur le Président - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

SE RENDRE AUX PERMANENCES :

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Commune	Lieu de permanence	Date de permanence	Horaire de permanence	Commune	Lieu de permanence	Date de permanence	Horaire de permanence
Aulnoy-lez-Valenciennes	Mairie	Vendredi 30 septembre 2022	14h00 - 17h00	Prouvy	Mairie	Samedi 08 octobre 2022	9h00 - 12h00
Bruay-sur-l'Escaut	Mairie	Vendredi 30 septembre 2022	9h00 - 12h00	Quérénaing	Mairie	Lundi 19 septembre 2022	8h30 - 11h30
		Jeudi 13 octobre 2022	14h30 - 17h30	Quiévrechain	Mairie	Jeudi 13 octobre 2022	14h00 - 17h00
Condé-sur-l'Escaut	Mairie	Mardi 20 septembre 2022	9h00 - 12h00	Saint-Saulve	Mairie	Vendredi 16 septembre 2022	9h00 - 12h00
Curgies	Mairie	Jeudi 13 octobre 2022	14h00 - 17h00			Samedi 24 septembre 2022	9h00 - 12h00
Marly	Mairie	Lundi 12 septembre 2022	14h00 - 17h00	Valenciennes	Mairie	Mercredi 14 septembre 2022	13h30 - 16h30
		Mercredi 21 septembre 2022	14h30 - 17h30			Samedi 01 octobre 2022	9h00 - 12h00
Onnaing	Mairie	Jeudi 06 octobre 2022	9h00 - 12h00			Vendredi 07 octobre 2022	14h00 - 17h00
Petite-Forêt	Mairie	Mercredi 14 septembre 2022	14h30 - 17h30	Vieux-Condé	Mairie	Lundi 26 septembre 2022	14h00 - 17h00
		Jeudi 06 octobre 2022	9h00 - 12h00				

Au regard des conditions sanitaires liées au Covid-19, et si celles-ci l'imposent au moment de l'enquête publique, les permanences relatives à l'enquête publique s'effectueront avec des modalités adaptées afin de garantir la sécurité de toutes et tous.

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Le public peut exprimer ses observations, soit :

- en les consignants sur les registres d'enquête cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête et déposés au siège de l'enquête et dans les 35 mairies du territoire
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : rlpi-de-valenciennes-metropole@mail.proxiterritoires.fr
- en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/rlpi-de-valenciennes-metropole>
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête du projet de RLPi – Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, 2, place de l'Hôpital Général - CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX

Le public est averti que ses observations et propositions quel que soit leur mode d'expression, seront reportées sur le registre dématérialisé et accessibles à tous sur internet.

CONSULTER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Les différentes contributions émises par les citoyens participant à l'enquête sont consultables par le public par le biais du registre dématérialisé.

4/ Composition de la commission d'enquête

La commission d'enquête, constituée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille par décision n°E22000053/59, en date du 21 avril 2022, est composée des membres suivants : M. Jean-Marie JACOBUS en qualité de Président, M. Gérard CANDELIER et M. Jean-Bernard HUYGHE en qualité de membres titulaires.

5/ Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé de la Commission d'enquête, dès leur diffusion, seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (<https://www.valenciennes-metropole.fr>).